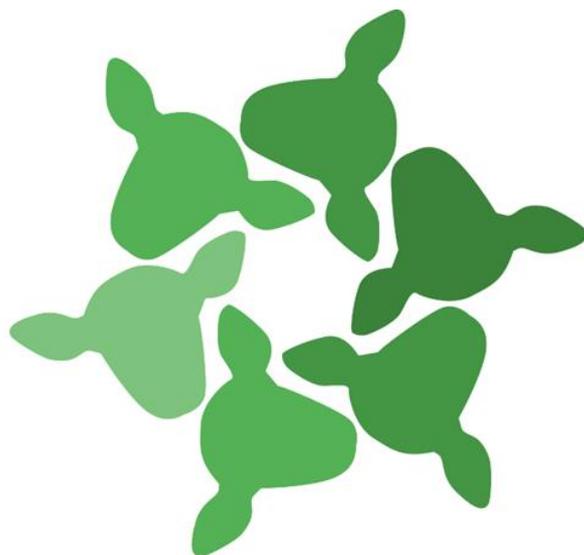


Concours vidéo



provinlait²⁰²²
LE SALON DES PROFESSIONNELS DE LA BREBIS LAITIÈRE

1^{ère} édition : La filière recrute

CAHIER DES CHARGES

1. LE SALON PROVINLAIT

PRESENTATION DU SALON

Provinlait est le premier salon de la filière ovin lait. Il est un réel outil de communication pour la filière brebis laitière. Il a pour objectif de promouvoir le territoire, les métiers attachés à cette filière et la qualité des produits issus du lait de brebis.

LE CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la filière ovin lait recrute. La première édition de ce salon s'articulera donc autour de la promotion de la filière et de ses métiers qui sont parfois en déficit d'image.

2. LE CONCOURS VIDEO

Les candidats auront pour mission de **réaliser une vidéo présentant un métier en lien avec la filière ovin lait et d'imaginer l'éleveur de demain.**

Durée de la vidéo : 3 minutes maximum.

L'objectif de ces vidéos est de présenter et valoriser les différents métiers liés à la filière ovin lait.

Pour réussir sa vidéo, il faut être :

- **Dynamique** : il s'agit de réaliser une vidéo au contenu vivant et captivant.
- **Pertinent** : il faut être capable de créer une vidéo scénarisée, claire et concise avec un fond sonore maîtrisé.
- **Créatif** : Il faut être capable de faire une vidéo originale et d'imaginer ce que sera l'éleveur de demain.

Les vidéos primées seront diffusées lors du salon **provinlait** les 2 et 3 juin 2022.

3. LA VIDEO EN ELLE-MEME

CONTENU

Par groupes de 3 à 5 personnes, les candidats devront réaliser une vidéo qui :

- **Présente un métier en lien avec la filière ovin lait,**
- **Précise les atouts et contraintes de ce métier,**
- **Explique pourquoi les candidats ont choisi ce métier**
- **Imagine l'éleveur de demain.**

ELEMENTS TECHNIQUES

La vidéo doit être réalisée en format **paysage**. Elle peut être réalisée avec une caméra, un smartphone, une tablette...

LES IMAGES

Le choix de l'image et du montage est très important. Il est conseillé de poser son appareil sur un support pour stabiliser l'image quand on filme.

Pour le montage, de nombreux logiciels ou applications gratuites existent. Les candidats peuvent par exemple utiliser la fonctionnalité Réels d'Instagram ou l'application Tik Tok.

LE DISCOURS

Le format du discours est libre, les candidats peuvent décider d'ajouter une voix off, des dialogues. Attention aux voix parasites (vent, personnes qui parlent à côté,...) : **le fond sonore doit être maîtrisé.**

Les candidats peuvent utiliser une musique mais doivent être vigilants à ce qu'elle ne couvre pas le discours. Le choix de la vidéo est essentiel pour rendre la vidéo dynamique et captivante. Attention toutefois à s'assurer que les musiques soient libres de droits pour pouvoir les utiliser. Il reste essentiel d'écrire le nom de l'artiste et de la musique en fin de vidéo.

LE FORMAT

La vidéo doit être au format **MP4**.

LES ANIMAUX

En cas de présentation des animaux, l'équipe doit s'assurer que les conditions réglementaires, sanitaires et de bien-être animal soient respectées afin que la valorisation et la diffusion du support de communication soient possible. Toute vidéo ne respectant pas l'ensemble de ces conditions, susceptible de nuire à la bonne image de la profession, pourra être refusée par les organisateurs.

REGLEMENT

1. LES CONDITIONS

- Pour participer au concours vidéo, il faut être **étudiant, lycéen ou apprentis dans un lycée agricole, Maison Familiale RURALE, Chambre de l'Agriculture sur le territoire français**. Un établissement peut présenter plusieurs équipes. Toutefois un candidat ne peut être membre que d'une seule équipe.
- Il faut constituer des **groupes de 3 à 5 personnes**. Une équipe peut être composée d'apprenants d'une même classe ou de classes différentes mais tous les coéquipiers doivent être issus du même établissement.

2. LES MODALITES DE PARTICIPATION

Comment s'inscrire ? C'est aux établissements scolaires d'inscrire leurs élèves en renvoyant la **fiche d'inscription** jointe à l'adresse mail suivante : provinlait@gmail.com. Les **inscriptions sont ouvertes jusqu'au 11 Février 2022**.

La **vidéo** quant à elle sera envoyée à la même adresse mail **avant le 30 avril 2022**. Le document officiel de droit à l'image devra également être complété et joint à ce mail.

3. COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé de **professionnels de la filière ovin lait ainsi que de professionnels de l'audiovisuel**.

Les membres du jury évalueront chaque vidéo à partir de la **grille de notation** jointe. La vidéo ayant obtenue la meilleure note sera désignée gagnante du concours. Un classement en fonction des notes sera établi afin d'attribuer les différents prix.

4. ANNONCE DE LA VIDEO GAGNANTE

- Le jury délibérera le **13 mai 2022**.
- La remise des prix aura lieu le jeudi 2 juin 2022 lors de **provinlait**.

5. LES PRIX

- **1^{er} prix** : 100€ en chèque cadeau par participant + un Nature Game et 200€ en chèque pour l'établissement
- **2^{ème} prix** : 75€ en chèque cadeau par participant + un Nature Game et 150€ en chèque pour l'établissement.
- **3^{ème} prix** : 50€ en chèque cadeau par participant + un Nature Game et 100€ en chèque pour l'établissement
- **4^{ème} et 5^{ème} prix** : Une combinaison par participant.

6. DROITS D'UTILISATION ET DE DIFFUSION

Les équipes participantes valident et confirment l'acceptation, par l'ensemble des coéquipiers, du présent règlement dans son intégralité. L'acceptation comprend la mise à disposition et l'utilisation gracieuse de la vidéo dont l'équipe est auteure par les organisateurs du concours.

Toute l'équipe garantit aux organisateurs qu'elle est l'auteure exclusive du reportage et qu'elle détient tous les droit et autorisations nécessaires à l'utilisation gracieuse du reportage.

Elle autorise aussi les organisateurs du concours à réutiliser le reportage par reproduction sur tout support papier ou électronique, à le diffuser et à le conserver sans aucune limitation.

Les équipes auteures du reportage garantissent aux organisateurs la jouissance paisible des droits d'utiliser et/ou de publier leur projet dans les conditions prévues au présent règlement sans trouble, action, revendication, opposition ou éviction quelconque d'un tiers prétendant que l'utilisation et/ou la publication du projet porte atteinte à ses droits.

L'équipe auteure du projet et l'établissement dont elle dépend renoncent à réclamer une quelconque rémunération du fait de l'utilisation de leur projet pour les besoins et dans le cadre de l'opération.

L'équipe auteure du projet reconnaît que les organisateurs ne peuvent en aucun cas être obligés de l'utiliser. Elle accepte par ailleurs expressément, dans le cas où les organisateurs utiliseraient le reportage, que celui-ci soit modifié, recadré et/ou accompagné de commentaires écrits, conformément aux besoins et nécessités de l'opération et/ou de la publication.

.....

FICHE D'INSCRIPTION

Concours vidéo

Ville :

Etablissement :

Classe :

Noms des participants :

-
-
-
-
-

Déclare avoir lu et accepté le règlement du concours vidéo

Fait à



GRILLE DE NOTATION

Etablissement :

Ville :

Classe :

Noms des participants :

-
-
-
-
-

➤ Entourer sur la grille les valeurs correspondantes à l'intervention

La vidéo est structurée (introduction, développement, conclusion)	OUI	1	/1
	NON	0	
La vidéo respecte la durée imposée (3 minutes maximum)	OUI	1	/1
	NON	0	
La vidéo respecte le format imposé (paysage)	OUI	1	/1
	NON	0	
Originalité de la vidéo	Très originale	2	/2
	Originale	1	
	Pas originale	0	
La vidéo est scénarisée, raconte une histoire	Très scénarisée	3	/3
	Assez scénarisée	2	
	Peu scénarisée	1	
	Pas scénarisée	0	
			/8
Le métier choisi a été présenté	Présentation très complète	2	/3
	Présentation complète	1	
	Présentation moyennement complète	0,5	
	Présentation incomplète	0	
Les atouts et contraintes du métier choisi ont été présentés	Présentation très complète	2	/3
	Présentation complète	1	
	Présentation moyennement complète	0,5	
	Présentation incomplète	0	
Le choix du métier doit être justifié	Très bien justifié	2	/3
	Correctement justifié	1	
	Peu justifié	0,5	
	Injustifié	0	
			/9
Construire un argumentaire visant	Très bien	2	/2
	Bien	1	

à valoriser le métier en lien avec la filière	Compréhension de la vidéo et de son objectif	Moyen	0,5		
		Pas bien	0		
	Clarté des messages	Très bien	2	/2	
		Bien	1		
		Moyen	0,5		
		Pas bien	0		
	Qualité de la vidéo (image et son)	Très bien	2	/2	
		Bien	1		
		Moyen	0,5		
		Pas bien	0		
	Dynamique de la vidéo	Très bien	2	/2	
		Bien	1		
		Moyen	0,5		
		Pas bien	0		
				/8	
	Imaginer l'éleveur de demain	Adéquation entre l'argumentaire et le thème	Très bien	2	/2
Bien			1		
Moyen			0,5		
Pas bien			0		
Imagination des réalisateurs		Très bien	3	/3	
		Bien	2		
		Moyen	1		
		Pas bien	0		
			/5		
			NOTE	<i>/30</i>	

Document officiel de droit à l'image :

DOCUMENT OFFICIEL DE DROIT A L'IMAGE

Pour toute personne mineure, ce document est à remplir par son représentant légal et
Document à fournir avec le fichier MP4

Je soussigné (e) : _____

(Indiquez nom et prénom du candidat majeur ou du représentant légal du candidat mineur)

(si mineur) Responsable de : _____

Né(e) le : _____

À : _____

Domicilié(e) à : _____ (Indiquez adresse, code postal et ville)

- Déclare expressément accepter que mon (son) image et/ou ma (sa) voix soient captées, enregistrés et filmés
- Déclare être conscient(e) du fait que mon (son) image et/ou ma (sa) voix sont fixées et déclare avoir été pleinement et préalablement informé(e) du fait que l'ensemble des enregistrements sonores et/ou visuels réalisés pourraient donner lieu à une ou plusieurs diffusions auprès du public.

En conséquence, concède à : **provinlait** ;

Pour diffusions, liées en particulier à la promotion du salon Provilait et de la filière ovin lait

- Le droit d'enregistrer et de fixer ma (sa) voix et/ou mon (son) image, de reproduire, d'adapter et de diffuser auprès du public les enregistrements, sans limitation de nombre, en intégralité ou en partie sur tous supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats et notamment le droit de numériser, reproduire ou faire reproduire, le droit de mettre en circulation, distribuer et communiquer au public, le droit de location et de prêt ainsi que le droit de représenter et de communiquer au public, par tous procédés, et notamment par télédiffusion par réseaux et/ou autres systèmes de télécommunication (numérique, Internet...liste non exhaustive) le droit d'exploiter par tous moyens connus ou inconnus, et pour tous droits secondaires et dérivés, notamment sur tous supports papiers, supports audio et vidéographiques, et ce, à titre totalement gracieux.

Cette autorisation est valable pendant 15 années (quinze ans) à compter de la signature des présentes.

Fait à

Le

Signature : **Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »**

